

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2025 12			Exercice N-1 30/09/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 030	5 030		56	56	100.00
	Fonds commercial (1)	170 000		170 000	170 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	6 653	5 603	1 050	1 717	667	38.86
	Autres immobilisations corporelles	192 147	150 769	41 378	42 645	1 268	2.97
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	46		46	46		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20		20	20		
	Total II	373 896	161 402	212 493	214 484	1 990	0.93
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	25 929		25 929	26 750	821	3.07
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	25 132		25 132	16 245	8 887	54.70
	Autres créances	33 605		33 605	41 834	8 228	19.67
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000		
Comptes de Régularisation	Disponibilités	242 155		242 155	329 334	87 179	26.47
	Charges constatées d'avance (3)	4 320		4 320	7 073	2 753	38.93
	Total III	431 140		431 140	521 236	90 096	17.28
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	805 036	161 402	643 634	735 720	92 086	12.52

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Certifiés conformes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2025 12		Exercice N-1 30/09/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500		7 500			
	Réserves						
	Réserve légale	750		750			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	235 343		235 633		290	0.12
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	27 280		49 710		22 430	45.12
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	270 874		293 593		22 720	7.74
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	71 545		133 330		61 785	46.34
	Concours bancaires courants	26		25		1	4.00
	Emprunts et dettes financières diverses	54 225		51 824		2 400	4.63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			4 872		4 872	100.00
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 573		154 135		22 439	14.56
	Dettes fiscales et sociales	11 210		34 614		23 404	67.61
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	99		3 957		3 858	97.50
	Produits constatés d'avance (1)	59 082		59 369		287	0.48
	Total IV	372 760		442 126		69 366	15.69
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		643 634		735 720		92 086	12.52

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

340 881 370 574

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	19
Permanence ou changement de méthodes	19
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	20
Etat des amortissements	20
Etat des provisions	21
Etat des échéances des créances et des dettes	21

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	175 030		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 653		
Installations générales agencements aménagements divers	100 704		6 335
Matériel de transport	69 965		9 980
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 959		
TOTAL	202 281		16 315
Autres participations	46		
Prêts, autres immobilisations financières	20		
TOTAL	66		
TOTAL GENERAL	377 376		16 315

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			175 030	175 030
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 653	6 653
Installations générales agencements aménagements divers		849	106 190	106 190
Matériel de transport		17 681	62 264	62 264
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 265	23 694	23 694
TOTAL		19 795	198 800	198 800
Autres participations			46	46
Prêts, autres immobilisations financières			20	20
TOTAL			66	66
TOTAL GENERAL		19 795	373 896	373 896

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 974	56		5 030
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 935	667		5 603
Installations générales agencements aménagements divers	66 583	8 652	849	74 385
Matériel de transport	63 295	6 511	16 269	53 536
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 106	1 007	1 265	22 848
TOTAL	157 918	16 837	18 383	156 372
TOTAL GENERAL	162 893	16 892	18 383	161 402

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	56				
Instal.techniques matériel outillage indus.	667				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 652				
Matériel de transport	6 511				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 007				
TOTAL	16 837				
TOTAL GENERAL	16 892				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20	20	
Autres créances clients	25 132	25 132	
Impôts sur les bénéfices	6 094	6 094	
Taxe sur la valeur ajoutée	26 911	26 911	
Débiteurs divers	600	600	
Charges constatées d'avance	4 320	4 320	
TOTAL	63 077	63 077	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	26	26		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	71 545	39 666	31 879	
Fournisseurs et comptes rattachés	176 573	176 573		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 536	4 536		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 528	3 528		
Autres impôts taxes et assimilés	3 147	3 147		
Groupe et associés	54 225	54 225		
Autres dettes	99	99		
Produits constatés d'avance	59 082	59 082		
TOTAL	372 761	340 881	31 879	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 777			

ANC DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : VILLAGE D'ARTISANS ARITXAGUE
6 RUE DE LESTANDAU
64600 ANGLET
531 257 251 RCS BAYONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 27 280,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 280,33 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte « autres réserves »	32 719,67 euros
Les sommes distribuables S'élevant ainsi à	60 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 80 euros par part	60 000,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 54 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 6 000 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux

prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30/09/2024 :
NEANT

Exercice clos le 30/09/2023 :
95 000 euros, soit 126,67 euros par titre

Exercice clos le 30/09/2022 :
64 000 euros, soit 85,33 euros par titre

L'Assemblée générale rappelle que par décision du 29 Novembre 2024, il a été versé la somme de 50 000,00 euros à titre de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the text 'Certifié conforme La Gérance'. The signature consists of a large loop on the left, a vertical line in the center, and a horizontal line extending to the right.